



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

Convocation du 04 décembre 2014

Etaient présents : F. BIGEARD (Maire), J. LAPIERRE (1^{er} adjoint) quitte la séance à 19H30, J. L. DERECLLENNE (2^e adjoint), M. BRIGATTI (3^e adjoint), P. BOLLET (4^e adjoint), D. BONIN, J. HENRY, G. BUGNOT, V. VINCENT, B. BONIN, G. BOUILLERET, M. ATWOOD, H. MOUCADEAU, C. POULLEAU.

G. JOUFFROY a donné procuration à F. BIGEARD.

J. LAPIERRE a donné procuration à J. L. DERECLLENNE

1- Présentation du PLU,

Le cabinet CDHU présente le document du PLU.

Après délibération le conseil valide les objectifs d'aménagement du projet de PLU.

H. Moucadeau émet une réserve sur l'extension de la zone et sur l'extrémité de la rue des Iliottes, et souhaite l'extension de la zone AU dite au Martellois au bénéfice du projet communal.

J. Lapierre quitte la séance et donne procuration à J. L. Dereclenne.

2- Retour sur le conseil municipal du 28 novembre 2014,

Lors de la séance du 28 novembre, le conseil a délibéré sur la prise en charge :

- Du remboursement des emprunts du bâtiment de l'épicerie et,
- Du reversement des dépenses à la communauté de communes

pour la mise en place des activités périscolaires et d'une cuisine (déduction faite des subventions).

Or, après vérification auprès des services du contrôle de la légalité, il s'avère que ces décisions sont incompatibles avec le principe d'exclusivité que possède la communauté de communes en matière de compétences péri-extra scolaires. Il convient donc de retirer ces deux délibérations.

La commission travaux est chargée d'établir un projet pour constituer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR.

3- Divers.

- Bail logement école maternelle : le locataire a donné son préavis pour quitter le logement le 15/01/2015.

Le conseil autorise le Maire à mettre en place un nouveau bail précaire dans les mêmes conditions que précédemment, du 16/01/2015 au 31/07/2015.

Le loyer mensuel est fixé à 424.40 € et sera réévalué au 01/08/2015. De même les charges mensuelles s'élèvent à 59.68 € et seront réévaluées dans les mêmes proportions.

- La commune de Fauverney a signé avec la CAF un contrat enfance jeunesse pour la période 2010-2013. Le conseil décide à l'unanimité de renouveler ce contrat enfance-jeunesse du 01/01/2014 au 31/12/2017, et autorise le maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

- Le conseil sollicite une subvention auprès du Conseil Général d'un montant de 700 € pour la médiathèque.

- Lors du conseil municipal du 18/11/2014, la délibération 2014-11-18a a été votée en vue de la création d'une desserte forestière au bois de Marmot. Les subventions n'étant pas possibles en 2014 le conseil retire et annule ladite délibération et reportera à l'ordre du jour d'un prochain conseil la question.

- H. Moucadeau informe le conseil que le président du SITNA est destitué. De nouvelles élections auront lieu sous quinzaine.

- suite aux inondations des 3 et 4 novembre 2014, G. Bugnot demande à ce que la Lyonnaise des Eaux effectue des tests et donne les résultats rapidement.

- M. Brigatti demande aux élus si des remarques sont à prendre en compte dans la cadre des derniers travaux de voirie.

- B. Bonin signale que 2 lampadaires sont en panne sur Saint Georges.

Un habitant de Fauverney a signalé une couleur anormale de l'eau dans les étangs de Chassagne. Une enquête est en cours.

- Les entreprises effectuant des travaux de terrassement sont tenues de remettre la voirie en état.

- Un courrier sera adressé à M. Chetta Président du SMICTOM pour enlever les ordures ménagères rue Guillaume.

Le Maire
François BIGEARD

